

Département de l'Aisne

Arrondissement de

Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de

SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2021

Présents : Monsieur Hugues LEGRAND, Président,
Mesdames Sylvie DUBOIS, Ghislaine GOSSE, Nadine GENNOT, Coralie DESSENNE, Anne DECLERCK, Marie-Hélène BOILET.
Messieurs Jacques HENOUX, Dominique MINCHEZ, Bernard COLLET, Thibaut HEISSLER, Frédéric LOBRY.

Absents : Mme Jessica BRACONNIER et Mrs Michel DUPONT et Philippe HERLIN.

Secrétaire : Monsieur Frédéric LOBRY.

Date de convocation : 14 janvier 2021

Le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2020 est approuvé.

TRAVAUX 2021

Suite à la commission de travaux du 12 décembre 2020, les travaux suivants sont prévus cette année :

- Toiture annexe salle communale,
- Travaux vestiaires,
- Clôture stade,
- Toiture école,
- Enfouissement réseaux rue de la Vallée 3^{ème} tranche (fin d'année),
- Remplacement des fenêtres au logement de la Poste,
- Isolation plafond salle des fêtes,
- Allées cimetière,
- Eclairage public en leds par tranches.

USEDA : TRAVAUX SUR COFFRETS ELECTRIQUES AU STADE

L'USEDA va réaliser les travaux suivants :

- remplacement de 2 coffrets pour appareillages de projecteurs au stade municipal rue de la Vallée pour un coût à charge de la commune de 2 413,99 € HT.

DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2021

Il est décidé de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) programme 2021 pour les travaux suivants :

- remplacement des menuiseries du logement au-dessus de la Poste,
- isolation plafond salle des fêtes,
- remplacement chaudière école.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : prise de compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »

Considérant que :

- le territoire de la Communauté de Communes est doté d'une piscine depuis les années 1970, que celle-ci est actuellement gérée par le SIVU de Bohain-Fresnoy et exclusivement financée par ces deux communes,
- cet équipement, avec près de 30 000 entrées par an accueillant les scolaires et les particuliers, présente un intérêt qui dépasse le cadre de ces deux communes,
- elle est la seule piscine sur le territoire intercommunal, que c'est un lieu de pratique des sports aquatiques qui mériterait d'être développé pour répondre aux besoins de tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays du vermandois,

Il s'agit de permettre à tous les habitants du territoire intercommunal de bénéficier des mêmes conditions d'accès, de financer la rénovation et d'éventuels travaux d'agrandissement.

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la prise de compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » et a qualifié la gestion de la piscine d'intérêt communautaire

Conformément aux dispositions du code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-5, III, pour être effective cette prise de compétence devra être approuvée par délibération à la majorité qualifiée : les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal décide la prise de compétence optionnelle par la Communauté de Communes du Vermandois : « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »

RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU SIDEN-SIAN

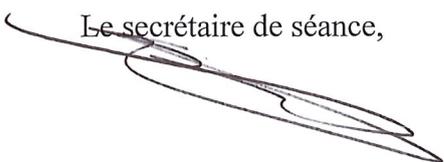
Le conseil municipal n'émet pas d'observation sur le rapport annuel d'activité 2019 du SIDEN-SIAN portant sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement.

AFFAIRES DIVERSES

- Depuis décembre, la commune bénéficie de l'application mobile « Ma mairie en poche » qui permet de diffuser des informations en temps réel. Elle est proposée par la communauté de communes pour un essai de trois mois.
Les habitants sont invités à télécharger l'application depuis le Playstore ou l'Appstore de leurs smartphones.
- Monsieur Bernard COLLET soulève le problème des poubelles au cimetière, notamment le non-respect du tri des déchets. Il est répondu que celui-ci est dû à l'incivisme de certaines personnes.

La séance est levée à 19 heures 50.

Le secrétaire de séance,




POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Hugues LEGRAND

